

Version 101

Parution : 05/06/2026

Version précédente [Version 100](#) Version suivante [Version 102](#)

Taxe d'apprentissage pour les CDDI

Pour les CDD d'insertion, ils ne sont soumis à la taxe d'apprentissage **que sur la part supérieure au SMIC mensuel**. Cela concerne donc les contrat dont le dispositif de politique publique est égal à 71.

Il n'y a pas de proratisation, on prend toujours le SMIC à temps plein.

Il n'est rien précisé dans le BOSS par conséquent, on considère qu'il n'y a pas de proratisation. Même chose pour une absence.

Création de BC_TAP_CDDI

```
SI( CONSTANTE( CONTRAT. DSNINTITULE )=71)
ALORS(
    MAXIMUM( 0 ;
        [ BC_BRUT_URSAFF. MONTANT]
        -
        CONSTANTE( GENERAL. SMICMENS) *
        CONSTANTE( CONTRAT. CIVJOURSTRAVAIL ) /CONSTANTE( GENERAL. NBJMOISPAYE)
    )
)
SINON( 0)
```

Il faut donc mettre à jour le régime CDDI de la manière suivante :

Régime sélectionné : **Régime CDDI**

Type du régime : **Type Inconnu**

Afficher les cotisations

Modifiées Toutes

Plus... [Type de base \(Toutes\) \[F11\]](#) [Catégorie de cotisation \(Toutes\) \[F12\]](#)

Alias	Désignation	DSN	Base	Taux Salarié	Taux Employe...	Code CTP	CTP1	CTP2	Qualifiant	Base Ass.	+Ass	Comp.Ba...	Code Exo.	Code Cot.	+Cot
TAP_SOLDE	Solde taxe d'apprentissage	<input type="checkbox"/>	BC_TAP_CDDI		0,090										
TAP_TAXE	Taxe d'apprentissage	<input checked="" type="checkbox"/>	BC_TAP_CDDI		0,590	992			Autre	03	<input type="checkbox"/>			130	<input checked="" type="checkbox"/>

Contrat de valorisation de l'expérience

Les CVE sont exonérées de contribution patronale spécifique de mise à la retraite.

Nouvelle rubrique de cotisation **CONTRIB_RET_EX**. Elle se calcule automatiquement pour les CVE et annule la rubrique CONTRIB_RET calculée.

Plus d'info : [Contrat de Valorisation de l'Expérience \(CVE\)](#)

Congé supplémentaire de naissance

Nouvelle rubrique d'absence non payée : **ABS_NP_CSN**.

Plus d'info : [Congé supplémentaire de naissance](#)

Modification du calcul du différentiel SMIC

Objectif : Corriger les erreurs d'arrondi liées à l'utilisation de la valeur 151,67 pour le calcul du SMIC mensuel.

Ce correctif ne concerne que les salariés à temps plein.

CCN 51

Modification de la rubrique **51_DIFSMIC**

```
SI([ NUMCONV. NUMCONV] = 51)
alors (
si (([ 51_MINCONV. MONTANT] *151. 67/CONSTANTE( CONTRAT. HORAIREMENSUEL) ) <1400)
    alors (
        si ( CONSTANTE( CONTRAT. DSNMODALITETPS) = 10 )
            alors ( maximum( CONSTANTE( GENERAL. SMICMENS) - [ 51_SALMINSMIC. MONTANT]; 0)
        )
        sinon ( maximum(( CONSTANTE( GENERAL. SMICHOR) *CONSTANTE( CONTRAT. HORAIREMENSUEL) ) -
[ 51_SALMINSMIC. MONTANT]; 0) )
    )
)
```

```

sinon (
    si ( CONSTANTE( CONTRAT. DSNMODALITETPS) = 10 )
    alors ( maximum( CONSTANTE( GENERAL. SMICMENS) -
        ([ 51_SALMINSMIC. MONTANT] -
[ 51_SALMINCONV. MONTANT] +[ 51_MINCONV. MONTANT] ); 0))
        sinon( maximum( ( CONSTANTE( GENERAL. SMICHOR) *CONSTANTE( CONTRAT. HORAIREMENSUEL) ) -
            ([ 51_SALMINSMIC. MONTANT] -
[ 51_SALMINCONV. MONTANT] +[ 51_MINCONV. MONTANT] ); 0))
            )
    )
sinon ( 0)

```

CCN 66

Modification de la rubrique **66_DIF_SMIC**

```

SI([ NUMCONV. NUMCONV] = 66)
alors (
    si ( CONSTANTE( CONTRAT. DSNMODALITETPS) = 10 )
    alors (
        si ( CONSTANTE( GENERAL. SMICMENS) >[ 66_SALMINCONV. MONTANT] )
        alors ( CONSTANTE( GENERAL. SMICMENS) - [ 66_SALMINCONV. MONTANT] )
        sinon ( 0)
        )
    sinon (
        si (
            ( CONSTANTE( GENERAL. SMICHOR) *CONSTANTE( CONTRAT. HORAIREMENSUEL) ) >[ 66_SALMINCONV. MONTANT] )
            alors (( CONSTANTE( GENERAL. SMICHOR) *CONSTANTE( CONTRAT. HORAIREMENSUEL) ) -
[ 66_SALMINCONV. MONTANT] )
            sinon ( 0)
            )
        )
    sinon ( 0)

```

Revision #19

Created 26 May 2026 10:51:40 by Valéry HUMEZ

Updated 12 June 2026 12:44:22 by Pascal Bouquet